

Lundi 9 mars 2009,

Convention d'objectifs et de gestion Etat-Cnav 2009-2013 : le conseil d'administration l'adopte à la majorité

Lundi 9 mars, la Convention d'objectifs et de gestion (COG) Etat-Cnav 2009-2013 a été adoptée par la majorité du Conseil d'administration de la Cnav, l'ensemble des confédérations s'étant déclarées favorables à l'exception de la CGT qui a émis un avis défavorable et de la CGT-FO qui s'est abstenue.

C'est le 4^{ème} contrat signé par la branche retraite de la Sécurité sociale et l'Etat.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du projet Assurance Retraite années 2010, qui fixe les grands axes stratégiques de la branche pour les 10 années à venir.

Elle définit les engagements respectifs des deux parties, les objectifs à atteindre et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

La nouvelle COG définit cinq axes stratégiques majeurs :

- 1. Eclairer la prise de décision des acteurs publics pour les futures réformes, grâce aux capacités d'expertise renforcées de la Cnav**
- 2. Elargir l'offre des services aux assurés et promouvoir les fonctions d'information et de conseil pour leur garantir un choix éclairé en matière de départ à la retraite**
- 3. Consolider le rôle de l'Assurance retraite pour mieux prévenir la perte d'autonomie et conforter le financement du maintien à domicile**
- 4. Renforcer la maîtrise des risques autour d'un objectif de paiement à bon droit des prestations**
- 5. Renforcer la performance et l'efficacité globale de la branche retraite**

La COG 2009-2013 s'inscrit dans le contexte de la montée en puissance du droit à l'information des assurés et veut répondre aux préoccupations qu'expriment de plus en plus tôt les cotisants sur leurs futurs droits en matière de retraite.



Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CONTACTS PRESSE :

Béatrice Degrugillers - Tél : 01 55 45 53 36 - Mél : beatrice.de-grugillers@cnav.fr
Violaine Leyder - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : violaine.leyder@cnav.fr
Virginie Rault – Tél : 01 55 45 51 34 – Mél : virginie.rault@cnav.fr